Image not found or type unknown

retablissement personnel

Par **melomick**, le **22/03/2019** à **19:37**

bonjour

j'ai obtenue un retablissement personnel sans liquidation judiciaire en 2017 et confirmé en appel a ce jour , ou il est indiqué que toutes les dettes etaient effacées , meme celles non inscrites dans le dossier de surendettement au jour de la décision.

j'aurais voulu savoir si mon père peut me reclamer un pret fait en 2013 et m'envoyer au tribunal pour cette dette

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés